



Rue de la Fusion 12 ,1920 MARTIGNY

CCP n° 19 – 7076 – 3 Sion

IBAN CH76 0900 0000 1900 7076 3

Présidente : Anne Hofmann

anne.hofmann@netplus.ch Tél.: 027 / 722.22.47 Natel : 079 / 487.89.70

Secrétariat : Bernadette ANTONIN

Chemin de Cheseaux d'Amont 6

1872 TROISTORRENTS

Tél.: 024 / 477.22.81 Natel : 078 / 852.85.88

[dette\\_ag@bluewin.com](mailto:dette_ag@bluewin.com)

\*\*\*\*\*

Troistorrents, le 8 janvier 2019

Chers membres et membres d'honneur de l'UBV,

Les hivers se suivent et ne se ressemblent pas !

L'an dernier, nous avons « trop » de neige et cette année, pas de neige !

Notre comité espère que vous avez bien passé le cap et vous souhaite leurs meilleurs vœux pour une nouvelle année riche en joie, bonheur, santé et rencontres.

Notre première activité de l'année approche et nous nous réjouissons de vous rencontrer.

Nous vous convions donc à notre 33<sup>ème</sup> Assemblée Générale.

Celle-ci se tiendra le **samedi 2 février 2019** au

**Boutique Hôtel à Martigny**



Adresse :

Martigny Boutique-Hôtel  
Rue des Vorziers 7  
CH-1920 Martigny

Comment s'y rendre :



**N'oubliez pas de venir signer la liste des présences dès votre arrivée !**

### Horaire :

- 10.00H : Accueil
- 10.30H : Assemblée Générale
- 12.00H : Apéro offert par l'UBV
- 13.00H : Repas

### Prix du repas :

- Membres : 40.00Fr
- Non-membres : 55.00Fr
  - Boissons non comprises

### Menu :

- Entrée : Salade de crevettes et mangue
- Plat : Entrecôte de bœuf, beurre à l'ail
- Dessert : Nougat glacé, crème verveine

## Ordre du jour

### Accueil

1. Nomination des scrutateurs
2. Contrôle des présences
3. Lecture et approbation du PV de l'AG du 24 février 2018 à Isérables
4. Rapport du trésorier
5. Rapport des vérificateurs des comptes
6. Compte-rendu des activités 2018
7. Rapport de la Présidente
8. Admissions et démissions
9. Comité démission
10. Propositions des activités pour 2019
11. Divers

### Inscriptions jusqu'au dimanche 27 janvier inclus chez Patrick Hartung

- Par courrier : Chemin des Lilas 4, 1950 Sion
- Par mail : [marguepat@bluewin.ch](mailto:marguepat@bluewin.ch)
- Par le site : [www.unionbelgevalais.com](http://www.unionbelgevalais.com)

Paiement uniquement par virement bancaire.

Cotisations 2019 : Elles restent inchangées : 50.00Fr par famille, 30.00Fr par membre isolé.

#### Remarques importantes

Pour faciliter le travail de notre trésorier, nous vous prions de bien vouloir payer votre cotisation par ebanking avant la sortie (donc, pas de paiement en liquide !)

Pour éviter certains désagréments et frais inutiles, ne seront considérés comme inscrits que ceux qui auront effectué leur paiement pour la date limite d'inscription. En cas d'empêchement ou de problèmes particuliers, veuillez en référer directement au trésorier, Patrick Hartung, en lui téléphonant au 076/380.16.44. Merci.

Si vous avez un problème ou un retard imprévu le jour-même, vous pourrez nous prévenir en nous appelant sur nos natels :

- Anne Hofmann : 079/487.89.70
- Philippe Dardenne : 079/212.73.55
- Patrick Hartung : 076/380.16.44
- Bernadette Antonin : 078/852.85.88

Note importante : L'UBV n'a pas conclu d'assurance particulière pour les sorties. Il incombe à chacun de veiller sur soi-même, sur ses propres enfants et ceux qui lui sont confiés. Le comité et sa présidente déclinent toute responsabilité relative aux dégâts aux biens, ainsi qu'aux traumatismes ou blessures corporelles aux enfants ou adultes, membres ou pas.



### Inscription pour l'Assemblée générale 2019

Date limite d'inscription le 27 janvier 2019 inclus

Nom et prénom : .....

Menu à 40.00Fr: ..... fois

Menu à 55.00Fr : ..... fois

Montant à verser sur le CCP : .....

# Procurati

A renvoyer au secrétariat c/o Bernadette Antonin, Cheseaux d'Amont 6, 1872  
Trois torrents

ou par mail : [dette\\_ag@bluewin.ch](mailto:dette_ag@bluewin.ch) pour le 27 janvier, dernier délai.

Je soussigné.....

ne pourra pas participer à l'Assemblée Générale et donne procuration à

.....

Attention : selon nos statuts, seules les procurations écrites sont valables  
**(n'oubliez donc pas de nous les envoyer !)** et que « chaque membre présent ne  
peut pas représenter plus de deux autres à l'Assemblée Générale ».

Date : .....

Signature : .....